URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Les fondamentaux du droit des établissements sociaux et médico-sociaux issus du code de l'action sociale et des familles

Objectifs pédagogiques

Identifier les principaux droits des personnes accompagnées en établissements social et médico-social (et de leurs proches) ainsi que les outils juridiques à mettre en place pour assurer leur effectivité et leur respect

Programme

Jour 1 : Le fonctionnement des ESSMS

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, personnels des établissements sociaux et médico-sociaux

Durée, effectifs

2 jour(s) - 12 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Me Marion PUISSANT, Avocate en droit des ESSMS - droit des associations - droit du handicap

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Support power point
Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

URIOPSS Hauts-de-France
199/201 rue Colbert 59000 LILLE
Tél. 03.22.71.74.73 – m.babela@uriopss-hdf.fr - SIRET 78371241700055
Version 2 du 06/03/2025

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).